

**Mairie du 8^{ème}
Arrondissement**

VILLE DE LYON
Conseil du 8^{ème} arrondissement

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

du 13 Mars 2019

Le mercredi 13 Mars 2019 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 8 Mars 2019 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : Christian COULON, COHADE Christophe, STEFANI-JACOB Sylvie, TOURNEBIZE Philippe, SAKER Hafida, BACHA-HIMEUR Samira, PEREZ Daniel, AUZAL Jean-François, EVA Anne-Rose, GLOPPE Benjamin, FERRARI Laura, RUNEL Sandrine, Franck HEURTREY, GAY Nicole, RABATEL Thérèse, FONDEUR Marie-Odile, PELAEZ Louis, LEVY Charles-Franck, TAZDAIT Djida, GUILLAND Stéphane, DESBOS Eric, ODIARD Patrick, AUZIAS Anne, MORIN André, DERVAHANIAN Isabelle

Excusés pouvoir : Mmes & MM : MATARFI Karim, TOURAINE Jean-Louis, RITTER Michel,

Excusés : Mmes & MM : BURILLON Carole, LEFAOU Michel, LEBUHOTEL Bruno,

Absents : Mmes & MM : BOUDOT Christophe, BONNIEL CHALIER Pascale, BOUSSEMMA ROUVEYROL Sonia, MICHONNEAU Elsa, DELACROIX Pierre,

Mairie du 8^{ème} Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Mercredi 13 mars 2019



La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian COULON, Maire du 8^e arrondissement.



M. LE MAIRE.- Mesdames, Messieurs, bonsoir. Nous allons commencer notre Conseil d'Arrondissement.

Madame FERRARI sera notre secrétaire de séance et je vais lui demander de procéder à l'appel nominal.

(Mme FERRARI procède à l'appel nominal)

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, avant de commencer ce Conseil d'Arrondissement, je voudrais vous rappeler que le 9 février dernier le 8^{ème} arrondissement a subi un drame effroyable, où l'irréparable a été commis. Une maman, Clara MOCQUOT, attendant son deuxième enfant, et sa fille Anna, ont perdu la vie dans un incendie criminel.

Au nom de l'arrondissement, j'ai présenté à la famille nos condoléances et nous recherchons les solutions pour accompagner légalement et avec la plus grande humanité cette famille frappée par le deuil, par la douleur. Douleur que nous partageons, ainsi que l'incompréhension et la colère devant de tels actes.

Une enquête est en cours, apparemment beaucoup plus compliquée que la rumeur faisait circuler, je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'avancement de cette enquête.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2019

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes de parole ?

S'il n'y en a pas, je mets ce procès-verbal aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité.

2. 29908 – Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale – Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) – 1^{ère} phase – Direction des Relations Internationales

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

La Ville de Lyon, engagée à travers différents partenaires sur le territoire, a une longue tradition d'échanges internationaux. Dans ce cadre, elle contribue à son échelle, sur la base de ses compétences et en lien avec les acteurs de son territoire, à apporter des réponses aux grands enjeux et défis du XXI^e siècle : croissance et mobilité urbaine, innovations et adaptation face aux changements climatiques, conséquences des instabilités géopolitiques mondiales, interdépendances socio-économiques, développement des emplois, vivre ensemble.

Elle peut soutenir, grâce à des subventions de fonctionnement, des actions menées par les acteurs locaux du territoire, en cohérence avec les principaux axes stratégiques à l'international de la

Ville de Lyon : stratégie Europe, coopérations bilatérales, coopération au développement avec les pays émergents, internationalisation du territoire, promotion de la francophonie, information et sensibilisation des citoyens et citoyennes, notamment des publics jeunes.

Dans ce cadre, sur l'année 2018 la Ville de Lyon a retenu 41 projets, dont 18 avaient été présentés par de nouveaux porteurs de projets, pour un montant de 264 000 €.

Pour cette année, je m'attarderai juste sur les deux dossiers qui concernent notre arrondissement, un dossier porté par la Compagnie Acte pour son projet « LIEU D'ÊTRE » qui sera initié à Plovdiv, capitale européenne de la Culture 2019 et un dossier proposé par En Acte(s), en co-organisation avec le Nouveau Théâtre du 8^{ème}, qui rassemblera des auteurs, des metteurs en scène et comédiens des territoires de la francophonie.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de bien vouloir adopter ce rapport. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

3. 30123 – Approbation d'une convention cadre triennale entre la Ville de Lyon et l'Institut Lumière – Direction des Affaires Culturelles

Mme STEFANI JACOB.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs.

La Ville de Lyon apporte son soutien à l'association de

l'Institut Lumière, avec la mise à disposition du Château Lumière et du Hangar du 1er Film, qu'elle s'emploie également à préserver et restaurer, ainsi que l'attribution chaque année d'une subvention individualisée de fonctionnement inscrite au Budget Primitif de la Ville de Lyon. Pour l'année 2019, le montant de cette subvention est de 480 000 euros.

Il est proposé d'établir une convention cadre pluriannuelle visant à définir pour les années 2019 à 2022 les obligations respectives de la Ville de Lyon et de l'association et le champ précis du soutien de la Ville de Lyon, autour des activités de l'association, telles que la promotion de l'art et de la culture cinématographiques et la valorisation du « patrimoine Lumière ».

Compte tenu de l'intérêt patrimonial et communal que représentent les activités de cette association, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs, d'approuver cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

4. 30080 – Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association Antenne Mobile d'Action Culturelle, pour l'organisation des 34^e rencontres de conteurs en Rhône-Alpes, « Paroles en Festival », du 10 au 25 mai 2019 – Direction des Événements et Animations

Mme STEFANI JACOB.- Comme chaque année, l'association Antenne Mobile d'Action Culturelle (AMAC) organise les rencontres de conteurs en Rhône-Alpes. C'est la 34^{ème} édition.

À travers ce festival, l'association souhaite sensibiliser le

public à l'art du conte, constituer un rendez-vous reconnu du conte et des arts de la parole, proposer une programmation accessible à tous et permettre la rencontre entre les conteurs régionaux, nationaux et internationaux avec le public.

Pour le 8^{ème} arrondissement, nous sommes concernés par la MJC Monplaisir qui recevra le conteur togolais Madje Markus Soussoukpo qui racontera l'histoire de deux frères jumeaux qui tentent de fuir une méchante sorcière nommée « Gangankoukouganan ».

Il y a aussi une initiative intéressante puisque les enfants de l'école Jean Giono s'improviseront conteurs le temps d'une journée, place d'Ainay, Lyon 2^{ème}.

L'association sollicite une subvention de 5 000 euros allouée à l'opération et le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 57 104 euros. En raison de l'intérêt que présentent les activités de l'association Antenne Mobile d'Action Culturelle, nous proposons de lui allouer cette subvention de 5 000 euros.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

5. 30075 – Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association AOA Production, pour l'organisation de la 8^e édition du Festival « Les Intergalactiques », du 25 au 30 avril 2019 – Direction des Événements et Animations

Mme STEFANI JACOB.- C'est la 8^{ème} édition du festival « Les Intergalactiques » qui se déroulera du 25 au 30 avril 2019, dans plusieurs lieux de Lyon. La Ville de Lyon souhaite soutenir ce projet afin de proposer un festival de science-fiction ouvert à tous, formes d'animations originales dans toute la ville, un large panorama d'activités de cet univers à travers une programmation riche et diversifiée.

Pour le 8^{ème} arrondissement, il va y avoir des tables rondes au niveau de la MJC Monplaisir, à savoir que cette année les sujets traités seront les univers Post-Apocalyptiques, de la question de l'Effondrement et de l'Après.

Le 28 avril, aura lieu la 1^{ère} édition de la Brocante Intergalactique, héritée du concept du Vide Grenier du Geek, permettant au public de chiner des objets issus de la pop culture.

L'année dernière on leur avait donné une subvention de 3 000 euros, cette année ils ont sollicité une subvention de 8 000 euros, le budget de cette manifestation étant de 18 900 euros. La Ville de Lyon propose de leur allouer une subvention de 5 000 euros en raison de l'intérêt que présentent ces activités.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
(Non).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

6. 29678 – Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du Hangar du Premier Film et du Château des Frères Lumière au profit de l'Institut Lumière EI 08062 –

Direction des Affaires Culturelles

Mme STEFANI JACOB.- C'est la mise à disposition à titre gratuit du Hangar du Premier Film et du Château des Frères Lumière au profit de l'Institut Lumière.

Comme je le disais tout à l'heure, la Ville de Lyon s'emploie à entretenir et restaurer les bâtiments. Entre 2014 et 2017 ont été réalisés des travaux de conservation pour un montant de 194 800 euros. Pour la période 2018-2019, travaux en cours, la restauration des terrasses et balcons du Château Lumière, pour un montant global d'opérations estimé à 1 000 000 euros.

Les conventions de mise à disposition du Château Lumière et du Hangar du Premier film avaient été conclues pour une période de trois ans, tacitement reconductibles pour des périodes de même durée, sans qu'aucune précision n'ait été donnée quant à leur terme respectif.

Dans un souci de mise en conformité juridique, la Ville de Lyon a souhaité mettre fin au principe de renouvellement à durée indéterminée de ces conventions. Par délibération de janvier 2018, le terme des conventions de mise à disposition du Château Lumière et du Hangar du Premier film a été fixé, par avenant, au 27 mars 2019.

Ces conventions arrivant échéance, il est proposé de renouveler la mise à disposition du Château Lumière et du Hangar du Premier film au profit de l'Institut Lumière, pour une durée identique à celle de la convention cadre établie entre la Ville de Lyon et l'Institut Lumière. Ainsi, la nouvelle convention qui concerne désormais aussi bien le Château Lumière que le Hangar du Premier Film, établit, pour les années 2019 à 2022, les modalités techniques et administratives de leur mise à disposition, au profit de l'Institut Lumière.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous

propose, Mesdames et Messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

7. Rapport installation de la commission mixte

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Comme vous devez vous en souvenir, lors de notre séance du 9 janvier nous avons approuvé à la fois la liste des équipements transférés du 8^{ème} et le principe de la création des commissions mixtes d'arrondissement.

Il nous revient aujourd'hui de préciser les modalités de composition de cette commission mixte. S'agissant du 8^{ème}, elle sera composée de 12 personnes, soit :

- 3 titulaires (dont le Maire d'arrondissement, membre de droit) et 3 suppléants nommés par le Maire de Lyon,

- 3 titulaires et 3 suppléants désignés par le Maire d'arrondissement, le Maire d'arrondissement étant membre de droit et ayant voix prépondérante dans cette commission mixte.

Cette commission mixte aura pour rôle de définir les conditions générales d'admission et d'utilisation des différents équipements : modalités d'inscription, horaires d'ouverture au public, sanctions applicables en cas de manquement au règlement intérieur, etc.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir :

- approuver la création de la commission mixte du 8^{ème} pour la durée du mandat en cours,

- d'arrêter sa composition à 6 membres titulaires et 6 membres suppléants, trois titulaires et trois suppléants à désigner par le Maire de Lyon et trois titulaires et trois suppléants à désigner par le Maire du 8^{ème}.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? Monsieur GUILLAND.

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire, mes chers collègues. Le débat sur la création de ces commissions et sur les équipements de l'arrondissement a été, sur le dernier Conseil municipal, relativement fourni, plus peut-être en Conseil municipal qu'en Conseil d'arrondissement. C'est vrai que l'application en 2019 de la loi PML qui date de 1982 est quelque chose de quand même assez intéressant.

Rien ne vous y oblige dans la délibération que vous nous faites approuver ce soir et que nous approuverons puisque c'est une délibération que je considère technique, mais il serait assez intéressant, opportun, agréable, que la composition de cette commission ne soit pas à sens unique et que, soit par l'intermédiaire du Maire de Lyon, soit par l'intermédiaire de votre pouvoir puisque vous avez la possibilité de nommer 6 membres de cette commission, elle puisse avoir une composition relativement large et qu'elle laisse la place à l'ensemble des composantes de notre assemblée. Je pense qu'il serait assez intéressant, compte tenu de l'enjeu et des débats dont je parlais, que nous ne soyons pas dans l'entre-soi, mais que nous puissions avoir des débats sereins et que chacun des élus représentant l'arrondissement puisse avoir voix au chapitre sur ce sujet.

Je vous remercie de me confirmer que dans le cadre de

vos nominations, vous accorderez à l'opposition la place qui est la sienne.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Comme vous le dites, aujourd'hui nous avons un rapport qui est technique. Bientôt nous allons voter pour les représentants de notre Conseil d'arrondissement à l'intérieur de cette commission mixte et à mon avis cela va rester technique aussi et comme ce sera en fonction des délégations, cette commission sera composée d'adjoints. Vous avez encore le loisir de voter notre budget pour éventuellement entrer dans la majorité, sinon ce ne sera que la majorité dans cette commission.

Monsieur TOURNEBIZE ?

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, je voudrais juste préciser à M. GUILLAND que la commission mixte effectivement est un organe essentiellement technique qui définit uniquement les conditions d'admission et d'utilisation des équipements, c'est-à-dire les modalités d'inscription, les horaires d'ouverture au public, les sanctions applicables en cas de manquement au règlement intérieur, on voit toute l'importance politique que cela peut représenter.

Je rappelle quand même qu'il reste au Conseil d'arrondissement la compétence de préciser les modalités d'utilisation des équipements, d'approuver surtout les conventions de mise à disposition et cela me paraît un peu plus intéressant. De toute façon, l'ensemble des élus de l'arrondissement sera associé, à un moment ou à un autre, aux modalités d'utilisation de ces équipements et services, la commission mixte n'étant qu'un organe technique.

M. LE MAIRE.- Monsieur GUILLAND.

M. GUILLAND.- Vous me permettez, Monsieur le Maire, de ne pas être d'accord avec votre position, qui a le mérite d'être

assumée, mais qui est, pour moi, une posture politique. Je ferai juste remarquer une chose, c'est qu'aujourd'hui dans d'autres arrondissements de notre ville, beaucoup de maires ont fait le choix d'ouvrir cette commission à l'opposition, ce qui, je pense, donne l'image d'un fonctionnement démocratique qui, en ce moment, fait un peu défaut à nos assemblées.

Je prends acte de votre position, je ne ferai pas une jaunisse de ne pas siéger à cette commission, je vous rassure mes journées sont bien occupées, mais je pense que politiquement, en termes d'image, c'est un peu dommage d'avoir une posture comme celle-ci. Prenez exemple sur certains maires d'arrondissement. Les Conseils d'arrondissement se déroulent depuis une dizaine de jours et on a pu voir la posture de certains, je pense que c'est intéressant, c'est une évolution. J'aurais tendance à dire que l'on rate le train dans le 8^{ème}, ce n'est ni le premier, ni le dernier.

M. LE MAIRE.- Je vous ai donné ma version, c'est essentiellement technique. Les adjoints en charge de ces salles, puisque cela correspond à des délégations, feront partie de cette commission. Quand cela peut être un peu plus politique, notamment on fait une commission de contrôle des listes électorales et je n'ai pas hésité à ouvrir cette commission de contrôle, mais pour ce problème technique, pour que vous veniez voir telle association qui veut prendre tel créneau de telle heure à telle heure, j'aurais peur de vous faire perdre votre temps.

Si personne ne demande la parole, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

8. 30087 – Démarche « Soif de République » - Demande d'une subvention de fonctionnement de 16 500 euros auprès de la Préfecture du Rhône – Secrétariat général de la Ville de Lyon – Mission Égalité

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues.

L'engagement de la Ville de Lyon en faveur de l'égalité n'est plus à démontrer. Ce rapport concerne la volonté de la Ville de Lyon de faire connaître son action dans la démarche de l'État, labellisée « Soif de République ». Celle-ci vise à soutenir financièrement les collectivités locales œuvrant notamment pour la promotion des droits des femmes, pour la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie, par des actions qui concernent les fondements du pacte républicain et renforcent le sentiment d'appartenance à leur commune et à la République.

L'accès à la pratique sportive des femmes est un enjeu important et, afin de le promouvoir, la Ville de Lyon s'appuie sur l'application [enform@lyon](#) qui transforme la ville en grand terrain de sport, en proposant des parcours sportifs accessibles, audioguidés et favorisant la découverte du patrimoine, dans ses 9 arrondissements.

L'inscription de notre municipalité dans cette démarche « Soif de République » nous permet de renforcer notre action en nous appuyant sur un partenariat local visant à promouvoir la pratique sportive des femmes via cette application et à développer également des séances de préparation sportive à destination de femmes de deux arrondissements en particulier, le 9^{ème} et le nôtre.

Il ne vous a pas échappé, mes chers collègues, que cette année c'est la Coupe du monde féminine de football, ce qui nous donne l'occasion de vous rappeler les principaux objectifs poursuivis :

- celui d'encourager le développement de l'activité physique pour ses bénéficiaires en termes de santé : prévention des maladies cardio-vasculaires, réduction des récurrences dans les cancers,

- celui de renforcer la cohésion sociale et notamment la visibilité des femmes dans l'espace public, territoire de la République.

Je vous propose, mes chers collègues, de soutenir cette action en votant favorablement cette subvention de fonctionnement de 16 500 euros auprès de la Préfecture du Rhône et je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

9. 30030 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 1 620 716,00 euros relatifs à une opération de construction de 18 logements (13 logements PLUS et 5 logements PLAI) située 3, rue Chollat à Lyon 8^e – Direction Générale des Services – Direction des Finances

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Afin de réaliser la construction de 18 logements, 13 en PLUS et 5 en PLAI, situés 3 rue Chollat, ICF Habitat Sud-Est Méditerranée nous sollicite pour une garantie d'emprunt à hauteur de 15 % pour soutenir deux emprunts d'un montant total de 1 620 716 €.

ICF Habitat Sud-Est Méditerranée s'engage à réserver à la Ville de Lyon, en contrepartie de cette garantie, 3 % des surfaces habitables. À titre d'information, la surface habitable prévisionnelle de

cette opération est de 1 192,15 m².

Je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
Monsieur GUILLAND.

M. GUILLAND.- Une explication de vote très rapide. Conformément à la position que l'on a depuis le début du mandat concernant les garanties d'emprunts, on est dans un IRIS qui dépasse largement les 30 % de logements sociaux et on estime que la création de logements sociaux supplémentaires n'est pas de l'équilibre social, mais de l'accumulation, ce qui est dommage.

Nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ? (*Non*).

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

10. 30018 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 2 921 503,00 euros relatif à une opération de réhabilitation de 176 logements PAM située 15, 15 bis, 17 à 71 rue Philippe Fabia à Lyon 8^e – Direction Générale des Services – Direction des Finances

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Alliade Habitat nous sollicite pour une garantie à hauteur de 15 % pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 2 921 503,00 €, pour une opération de réhabilitation de 176 logements PAM située 15, 15 bis, 17 à 71 rue Philippe Fabia.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, Alliade Habitat

s'engage à réserver à la Ville de Lyon, 3 % des surfaces habitables. La surface habitable est de 9 124 m².

Je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

M. LE MAIRE.- Ces immeubles existent déjà depuis très longtemps, donc c'est qu'il y a une amélioration.

(Monsieur le Maire rappelle à une personne qui intervient que le public n'a pas le droit à la parole.)

M. LE MAIRE.- Pour reprendre notre Conseil d'arrondissement, pour Chollat, l'immeuble a été construit il y a quelque temps. On ne fait que ratifier ce qui a été fait depuis quelques années.

Nous allons passer aux dossiers sportifs et c'est M. COHADE qui va remplacer M. MATARFI.

11. 30094 – Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association Cargo pour l'organisation de l'événement « Tigaly » du 19 au 22 avril 2019 – Direction des Sports

M. COHADE.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Depuis 2007, l'association Cargo (Cercle Associatif Rhônalpin Gay Omnisports) organise tous les deux ans le tournoi international gay de Lyon nommé « Tigaly » (Tournoi International Gay de Lyon). La 7^{ème} édition aura lieu du vendredi 19 au lundi 22 avril 2019 dans douze sites sportifs lyonnais. La précédente édition a réuni en 2017 près de 1 000 sportifs.

Ce tournoi sportif d'envergure internationale s'engage pour la lutte contre l'homophobie dans le sport et participe au rayonnement de la Ville de Lyon.

Le budget prévisionnel de la manifestation s'élève à 55 000 €.

Pour le 8^{ème} arrondissement, nous sommes concernés par la mise à disposition du gymnase Colbert, pour la partie badminton de ce tournoi.

En raison de l'intérêt que présente cette manifestation au plan sportif, vecteur de tolérance et citoyen, je vous demande d'allouer une subvention de 5 000 € à l'association Cargo.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

12. 29987 – Attribution d'une subvention de 13 000 euros à l'association « FC Lyon Football » pour l'organisation du tournoi international de football « Top Gones » les 20, 21 et 22 avril, et du tournoi « Les Fenottes », les 8 et 9 juin 2019, au stade du Clos Layat à Lyon 8^e – Signature d'une convention d'application n° 1 à la convention cadre de partenariat et d'objectifs – Direction des Sports

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Il s'agit d'attribuer une subvention pour l'association F.C. Lyon Football qui organise prochainement deux événements :

- la 31^{ème} édition du tournoi « Top Gones » les 20, 21 et

22 avril 2019 au stade du Clos Layat,

- la 5^{ème} édition du « Tournoi des Fenottes » les 8 et 9 juin 2019 au stade du Clos Layat.

Je ne vous présente plus le tournoi « Top Gones » au bout de la 31^{ème} édition, mais en cette année dédiée au sport féminin et plus particulièrement au football féminin, on s'attardera quelques instants sur le « Tournoi des Fenottes ». Cette année, les matchs seront à 8 joueuses, réservés aux catégories U13F, U15F et U18F. En 2018, le « Tournoi des Fenottes » a mobilisé 600 joueuses, soit 36 équipes réparties dans trois catégories. Les participantes se sont rencontrées lors de 240 matchs, 70 bénévoles organisateurs ont coordonné l'évènement et 1 500 spectateurs ont assisté au tournoi.

Comme l'année passée, le tournoi s'accompagnera d'actions spécifiques visant la promotion du sport au féminin, et mettant en avant des valeurs sociales, éducatives et sportives.

L'association F.C. Lyon Football a sollicité la Ville de Lyon pour l'octroi d'une aide financière municipale de 18 000 €. Je vous propose d'attribuer une subvention de 13 000 € à l'association F.C. Lyon Football pour l'organisation de la 31^{ème} édition du tournoi « Top Gones » et de la 5^{ème} édition du « Tournoi des Fenottes ».

Je vous remercie de bien vouloir adopter cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ? Madame RABATEL.

Mme RABATEL.- Entre la délibération « Soif de République » sur le développement du sport féminin et cette délibération, je voudrais revenir un peu sur le fait que l'on accueille la Coupe du monde féminine de football, et pas de football féminin, il n'y a qu'un seul

football qui est très bien joué par les filles aussi bien que par les garçons. Dans cette idée d'accueillir cette Coupe du monde, on a donc « branché » le 8 mars de cette année sur cette thématique. Cela s'explique parce que la FIFA tient beaucoup à quelque chose qui est important pour la France et pour la Ville de Lyon, qui est l'idée que cela ne va pas simplement être à Lyon 3 matchs, les deux demi-finales et la finale et dans le reste de la France toutes sortes de matchs sur un mois, mais de travailler sur ce qu'ils appellent l'héritage.

L'héritage, cela veut dire regarder quelle est la situation du sport féminin aujourd'hui à Lyon et dans la métropole et regarder après la Coupe du monde et le 8 mars que l'on a développé, etc., comment le sport féminin va se développer sur la ville et sur le territoire de la métropole, parce que la Coupe du monde c'est ville et métropole.

On a été audité de façon très précise pendant deux fois deux heures par la FIFA sur la politique égalité femmes – hommes de la Ville de Lyon en général et dans le sport en particulier et c'est une des raisons pour lesquelles la Ville de Lyon a obtenu les deux demi-finales et la finale, parce qu'il y avait une vraie volonté de développer le sport dans la ville, dans ses différentes activités. On le voit à travers ces déclinaisons de délibérations.

On surveillera donc quel est l'héritage de cette Coupe du monde et cela donnera un sens qui n'est pas simplement d'un événement une fois, mais de quelque chose qui soit plus profond. C'est la santé des femmes, mais le sport c'est aussi la liberté des femmes, le contrôle de son corps, se faire du bien, être librement dans différents sports. La notion de liberté pour les femmes dans le sport, c'est une notion qui est aussi fort importante. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole ?
(Non).

Je mets le dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

13. 29874 – Attribution d'une subvention de 2 000 euros à chacun des Offices des Sports d'Arrondissement (OFFISA) de Lyon – Direction des Sports

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Les Offices des Sports d'Arrondissement (OFFISA) ont pour vocation, en lien avec l'Office des Sports de Lyon, de soutenir, encourager et développer toutes initiatives tendant à développer la pratique sportive, de loisir ou de compétition, au sein de l'arrondissement. Ils ont également pour objet de soumettre aux mairies d'arrondissement des propositions d'occupation des installations sportives en gestion transférée sur le territoire de leur arrondissement. Enfin, ils apportent avis et propositions quant à l'attribution des subventions aux associations sportives.

De par leur connaissance des clubs, et des équipements, les OFFISA sont des atouts essentiels pour la gestion de la vie sportive de l'arrondissement.

Ils organisent de nombreuses manifestations sur leurs territoires mettant à l'honneur le sport et les sportifs, notamment par des remises de médailles et autres distinctions. Ces moments sont autant d'occasions de remercier et valoriser l'action des bénévoles et des dirigeants, et de faire connaître et rayonner le sport.

Afin de les aider à poursuivre leur mission, notamment à travers ces animations qui ont un coût, je vous propose d'allouer à chaque Office des Sports d'arrondissement une subvention

exceptionnelle de fonctionnement de 2 000 €.

Je vous remercie par avance de voter cette subvention.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ? Monsieur GUILLAND.

M. GUILLAND.- En tant qu'administrateur de l'Office des sports du 8^{ème}, on va se réjouir de cette subvention, mais il faut la remettre dans le contexte et en perspective avec la disparition des Lions du sport et aujourd'hui une systématisation des subventions aux Offices, qui n'étaient pas forcément demandées par les Offices, ni nécessaires en fonction des situations des arrondissements.

C'est un peu dommage, on constate, et le dossier qui suit peut aussi être rapproché, que la disparition des Lions du sport est quand même un vrai manque pour les associations de proximité et surtout pour les petits projets, les petites opérations, non pas en termes d'ampleur mais en termes financier. J'étais à la dernière réunion de l'Office des Sports et je crois que les associations l'ont fait un peu remonter. Et c'est vrai que le « coup de pouce » qu'apportaient les Lions du sport de 500, 1 000 ou 2 000 €, ce qui était assez rare dans notre arrondissement, est regretté par les associations.

Le premier volet c'est de systématiser, donc on fait des économies d'un côté mais d'un autre côté on systématise 2 000 € par arrondissement, ce qui est dommage. Je crois que la lisibilité et l'efficacité s'en ressentent.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres demandes de parole ?
(Non).

Monsieur MATARFI vous répondra à l'Office des Sports, mais je pense que vous n'avez pas tout faux.

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui

s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

14. 30086 – Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association Les Lions du 8^e, pour l'organisation de la 13^e édition du tir en campagne de Fourvière (tir à l'arc), le 13 et le 14 avril 2019 – Direction des Événements et Animations

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

L'association Les Lions du 8^{ème} organise la 13^{ème} édition du tir en campagne de Fourvière, les 13 et 14 avril 2019. Créée en 1989, l'association a pour objet l'enseignement et la pratique du tir à l'arc en loisir et en compétition. Plusieurs de leurs adhérents se sont illustrés dans des tournois internationaux, je pense notamment à Laëtitia BERLIOZ.

Cet événement sera organisé sur la colline de Fourvière à Lyon 5^{ème}. Il réunira pendant deux jours plus de 200 archers régionaux et nationaux, de toutes catégories et de tous niveaux. Plusieurs membres de l'équipe de France participeront à cette compétition. L'association attend 500 spectateurs sur les deux jours.

C'est un tournoi qui s'effectue par équipes de 4, avec différents formats de cibles et d'altimétrie, d'où le caractère un peu particulier de cette édition du tir « campagne ».

L'association sollicite une subvention de 2 000 € pour cette opération.

Je vous remercie de bien vouloir l'accorder.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est

l'unanimité, je vous remercie.

15. 30067 – EI 08017 – Travaux indispensables du propriétaire au Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) – 150 cours Albert Thomas – Lyon 8^e – Poursuite de l'opération 08047517 « CIRC – travaux de conservation du patrimoine 2015-2020 » - Affectation complémentaire de l'AP n° 2016-1, programme 20014 – Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Il s'agit des travaux du propriétaire pour le CIRC qui est situé cours Albert Thomas. Nous avons approuvé lors des PPI une enveloppe globale de 350 000 €. Le CIRC avait vocation à déménager à l'horizon 2020, mais ce départ est différé à fin 2021.

Le maintien de l'activité jusqu'au déménagement nécessite les travaux suivants :

- travaux de réparation du réseau d'évacuation de la zone auditorium ;
- travaux de réparations des fuites sur le réseau d'eau chaude et d'eau froide ;
- travaux de réparation et/ou remplacement d'équipement de climatisation ;
- le remplacement de la cuve à incendie selon la prescription des pompiers ;
- la réparation et/ou le remplacement de machineries d'ascenseurs ;

- le remplacement d'équipements du SSI.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 240 000 €. Pour rappel, nous avons déjà réalisé 143 000 €. Pour l'année 2019 une enveloppe de 200 000 € est prévue et pour l'année 2020, une enveloppe d'un peu plus de 246 000 € est prévue.

Je vous propose, mes chers collègues, de voter ce rapport en vue de mettre en sécurité ces locaux.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

16. 30034 – Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Association union des commerçants et artisans de Monplaisir (UCAM) pour la mise en œuvre du programme d'actions 2019 – Approbation d'une convention d'application – Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat

M. AUZAL.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues.

Il s'agit d'attribuer une subvention comme chaque année pour l'UCAM, d'un montant de 30 000 €.

En 2018, l'UCAM a réalisé deux éditions du magazine « Lumières sur Monplaisir » qui ont été tirées en 28 000 exemplaires et distribués en boîtes aux lettres, chez les commerçants ainsi qu'aux passants 4 samedis dans l'année. Ils ont créé aussi beaucoup d'animations sur les réseaux sociaux. Parmi les principaux événements, il y a eu de nombreuses fêtes, notamment la Saint Valentin, la Fête des

mères, la Braderie de printemps, les Fêtes de Fin d'Année. Ils ont innové avec la mise en place d'Afterwork, la création d'une newsletter, etc.

Pour l'année 2019, on souhaite continuer à les aider, toujours pour ces mêmes animations et ils veulent surtout élargir la communication sur les réseaux sociaux et notamment prendre un stagiaire en community management et également en lien avec la CCI et la CMA, sensibiliser les commerçants sur l'accessibilité, mais aussi les diagnostics énergétiques.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous remercie de les voter.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

17. 29959 – Périmètres scolaires – Direction de l'Éducation

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Comme chaque année, nous sommes dans l'obligation de voter les périmètres scolaires pour les écoles de nos arrondissements. Plutôt que vous faire une lecture linéaire des rues, je vais vous présenter les trois modifications essentielles pour les périmètres scolaires dans notre arrondissement.

(Projection diaporama.)

Nous sommes concernés par la création, comme vous le savez, d'une nouvelle école qui va ouvrir à la rentrée et nous en parlerons dans la délibération suivante, l'école Simone Veil dont le

périmètre est en bleu.

Comme vous le voyez, cela veut dire que sur la partie du bas vous avez tout le secteur autour du Jet d'Eau jusqu'à la rue Villon qui concernait l'école Charles Péguy, qui va intégrer ce périmètre scolaire, bien sûr tout le secteur dit de la ZAC de l'Épargne et les immeubles aux alentours de l'école Simone VEIL, puis un peu plus au nord sur la partie Marius Berliet en mordant un peu sur le périmètre actuel de l'école Paul Émile Victor en intégrant toute la partie mitoyenne de l'Hôtel de police et du lycée Colbert.

L'école devrait ouvrir entre 6 et 8 classes à la rentrée prochaine. Je vous rappelle qu'elle est configurée pour 18 classes, donc forcément elle va monter en puissance. Au-delà de ces classes, il y aura également une classe dite d'ULIS pour les enfants porteurs de handicap.

C'est pour le périmètre scolaire de l'école Simone Veil.

Forcément cela conduit d'autres modifications pour les écoles qui sont aux alentours : une légère modification pour le périmètre complet de l'école Combe Blanche et des modifications pour l'école Simone Signoret qui est mitoyenne.

Enfin, une modification également assez technique et qui était demandée par l'école Alain Fournier et l'école Louis Pergaud, puisqu'une partie du secteur qui est juste en face de la place du 8 mai 1945 sera intégrée au sein du périmètre scolaire Louis Pergaud. Auparavant elle concernait l'école Alain Fournier, qui sera à partir de la rentrée prochaine une des plus grosses écoles de la ville, avec plus de 700 enfants. Il y a donc une importance dans cette école en Réseau d'éducation prioritaire, de diminuer les effectifs et donc de conduire à une légère modification de périmètre, mais qui permettra à l'école Pergaud, qui bénéficie de 40 % de dérogations, de stabiliser ses

effectifs. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ? (*Non*).

Je pense que l'on pourra donner un exemplaire du PowerPoint par groupe.

M. LEVY.- On le joindra au compte rendu.

M. LE MAIRE.- Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

18. 30032 – Lyon 8^e – Ouverture de l'école primaire Simone Veil – Direction de l'Éducation

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Le groupe scolaire Simone VEIL, pour lequel nous avons délibéré lors du précédent Conseil d'arrondissement sur le nom de l'école, qui est situé au 20, rue de la Fraternité, ouvrira à la rentrée de septembre, avec un effectif prévisionnel entre 3 à 4 classes en élémentaire et 3 à 4 classes en maternelle.

Conformément à la réglementation, il s'agit aujourd'hui de délibérer sur l'ouverture de cette école afin d'autoriser la Ville de Lyon à l'ouvrir et d'autoriser également, conformément au Code général des collectivités territoriales, à l'Éducation nationale de pouvoir affecter des enseignants. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- C'est aussi un dossier technique.

Y a-t-il des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions diverses ? Monsieur MORIN.

M. MORIN.- Monsieur le Maire, chers collègues. C'est une question de tous les jours qui se pose pour les personnes qui prennent le T2 à l'arrêt place du Bachut. J'ai rencontré une personne qui m'a abordé en me demandant, en tant que membre du Conseil, elle devait savoir que j'étais membre du Conseil du 8^{ème}, de présenter cette question diverse.

Le matin certaines personnes ne peuvent pas entrer dans les voitures, tellement il y a de monde. Certes, la cadence est toutes les deux minutes, mais quelques fois quand même pour aller au travail cela peut poser un problème. Elle posait la question, mais c'est une question toute technique, de savoir si l'on pouvait rajouter, pour un tramway cela paraît difficile, une voiture supplémentaire. Je ne suis pas qualifié pour discuter de ce problème.

Je vous remercie de votre réponse.

M. LE MAIRE.- Le SYTRAL va rajouter des wagons car le succès du T2, du T4, est bien au-delà des chiffres qui étaient escomptés au départ en nombre de voyageurs. Le SYTRAL a investi pendant ce mandat et ce sera fait cette année, il y aura des rames plus longues. Sur T4, c'est déjà le cas.

Mme RABATEL.- Même chose dans le métro sur la ligne D. Cela va tout en se développant, les rames et le timing qui va s'accélérer.

M. LE MAIRE.- Avez-vous d'autres questions ? *(Non)*.

Je lève la séance. Merci pour votre participation et bonne soirée.

(La séance est levée à 19 heures 56.)